



Commune d'ENTRE DEUX EAUX

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, en mairie, le 1^{er} juin 2017 à 20 H 30 a décidé ce qui suit :

Modifications budgétaires :

Budget de l'Eau : DM n° 1

- Vote la somme de - 12000 € au compte 022 et + 12000 € au chapitre 61

Budget Forêt : DM n° 1

- Vote la somme de 375.00 € au compte 673 et - 375.00 € au compte 61551

Reprise de la parcelle A 776 - Lotissement du Lachtol

- Donne un avis favorable de cette parcelle dans le domaine public de la voirie communale pour l'euro symbolique,
- Accepte la prise en charge des frais de notaires inhérents à cette reprise, sous réserve de la réalisation, par les propriétaires actuels, d'un enrobé type 150 kg/m² sur l'intégralité de la voirie privée actuelle, faute de quoi cette décision sera caduque.
- A l'issue des travaux, Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription et intégration de cette voie dans le tableau de la voirie communale.

Travaux ERP

- Valide les devis réalisés par la SARL LAURENT Didier pour les travaux au multiple rural pour un montant de 1 080 € TTC et les travaux au cimetière communal pour un montant de 1 771.20 € TTC.

Adhésion au Syndicat mixte Départemental d' Assainissement Non Collectif

- Valide l'adhésion de la Communauté de Communes Mirecourt Dompierre au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif.

Informations et questions diverses

- Prend connaissance des différents dossiers de subvention qui ont été déposés :
- la construction de pavillons et d'une salle de services bien-être (dossier DETR, dossier FSIL, dossier Région, dossier Conseil Départemental)
- la Rénovation thermique de la salle polyvalente et du chauffage (dossier FSIL et dossier DETR)

Pour extrait conforme au registre, le 12 juin 2017
Le Maire,

Dominique DUHAUT

1 rue de l'Eglise 88650 ENTRE DEUX EAUX
Téléphone : 03.29.50.02.70 – Télécopie : 03.29.50.06.97
Mail : mairie.entre-deux-eaux@wanadoo.fr